

Intitulé

**Les directives
anticipées et la
personne de confiance**

Référence

FOR 409

Public ciblé

**Cadres, personnels
éducatifs,
accompagnants du
médico-social,**

Intervenante

**Infirmière Formatrice
DU d'Accompagnement et de Soins Palliatifs**

Prérequis

Aucun

Lieu

- A Mende en inter
- Sur établissement en intra

Durée

- 1 Journée
- 7 heures de formation

Prix Inter / par personne *

175 €uros

Prix Intra / hors frais annexes

1250 €uros

*Net de TVA par décision d'exonération de la
DIRRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019

F004B

ATL FORMATION
1, Avenue du père Coudrin
48000 MENDE
atl.formation@atl48.org
04.66.49.05.16
www.tutelle-lozere.com

Formation

La désignation d'une personne de confiance et la rédaction des directives anticipées

Objectifs opérationnels

- Analyser les situations vécues (questionnements, difficultés, satisfaction)
- Savoir expliquer la désignation d'une personne de confiance et les directives anticipées
- Choisir une personne de confiance et rédiger des directives anticipées

Objectifs pédagogiques

- Connaître les droits de la personne sur la possibilité de désigner une personne de confiance et de rédiger les directives anticipées
- Indiquer les démarches pour la désignation de la personne de confiance et la rédaction des directives anticipées
- Écouter et respecter les choix de la personne accueillie en établissement sur la désignation d'une personne de confiance et la rédaction de ces directives anticipées

Contenu

- Les textes officiels : Loi 2002, Loi 2005, Loi Claeys-Léonetti de février 2016...
- Désignation et missions de la personne de confiance
- Savoir informer la personne accueillie et ses proches sur le rôle de la personne de confiance
- Présentation et recueil des directives anticipées
- Savoir compléter le formulaire des directives anticipées
- Le consentement éclairé de la personne
- Le cas des personnes sous mesure de protection
- Distinguer la désignation de la personne de confiance désignée en ESMS et celle pour la santé
- Le rôle de l'établissement sur la désignation de la personne de confiance et la rédaction des directives anticipées
- Discussions autour des questions que soulèvent la personne de confiance et les directives anticipées

Évaluation des résultats

Nous avons mis en œuvre un dispositif d'évaluation permettant de mesurer la progression des acquis des participants, et d'adapter l'intervention. Pour ce faire, les outils et méthodes à disposition sont :

- Une auto-évaluation initiale de connaissance/compétences : qui permet à chacun de se situer dans sa pratique professionnelle et de cibler ses objectifs et ses besoins en formation.
- Une évaluation par objectif : à la fin de chaque objectif pour mesurer l'acquisition des compétences.